

Nantes, le 2 mars 2021,

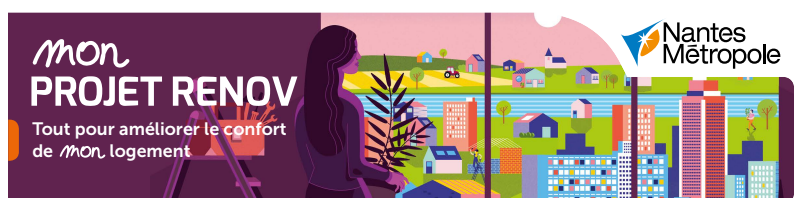
## Mon projet rénov et le programme Actimmo : des aides et conseils pour la rénovation énergétique de son logement

Avec son dispositif Mon projet rénov, Nantes Métropole propose à tous les particuliers des aides pour réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement et atteindre ainsi le label BBC (Bâtiment Basse Consommation). Ce service propose un accompagnement à différents niveaux, notamment à l'échelle d'un habitat individuel.

Le programme Actimmo, lancé en octobre 2019 et dont Nantes Métropole est partenaire, vient compléter le dispositif en formant les professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, conseillers bancaires et notaires) pour qu'ils puissent sensibiliser les futurs propriétaires à rénover énergétiquement leur logement.

### Mon projet rénov : quelles aides proposées aux propriétaires ?

Pour l'ensemble des rénovations (copropriétés, appartements, maisons individuelles), Nantes Métropole dédie un fonds de 56M€ entre 2018 et 2025, soit 7M€ par an, en complément des aides de l'État. La collectivité s'est donnée comme première ambition de devenir un territoire « zéro passoire énergétique », au bénéfice de 100 % des habitants et avec une attention particulière portée aux logements en copropriété et aux ménages les plus modestes.



Mon projet rénov met à disposition des habitants les services dont ils ont besoin pour réussir leur projet de rénovation : accompagnement gratuit, conseils techniques, aides financières. A noter que les aides sont cumulables avec le dispositif « MaPrimeRénov' » mis en place par l'État, sauf pour les aides renforcées et destinées aux ménages aux ressources modestes.

### Pour les propriétaires de maisons individuelles

- ➔ Aide à l'audit énergétique : subvention forfaitaire de 250 € ;
- ➔ Aide à la mission de maîtrise d'œuvre BBC : cette aide est forfaitaire et d'un montant de 2 000 €. Elle concerne les projets pour lesquels un propriétaire missionne un maître d'œuvre pour étudier un projet de rénovation identifié comme permettant d'atteindre le niveau BBC ;
- ➔ Aide aux travaux : cette aide est forfaitaire et d'un montant de 5 000€ pour les propriétaires qui décident de réaliser les travaux étudiés dans l'étude précédente ;
- ➔ Prise en charge à 100 % des frais de certification permettant d'obtenir le label BBC.

### Des aides renforcées pour les ménages aux ressources modestes

Lorsqu'ils habitent en maison, les ménages aux revenus modestes peuvent bénéficier d'une aide particulière de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et de Nantes Métropole dès lors qu'ils engagent des travaux de rénovation permettant d'économiser au moins 35 % d'énergie :

## Communiqué de presse

- un accompagnement gratuit dans la définition de leur projet de rénovation et dans le montage d'un dossier de financement ;
- un audit énergétique gratuit de leur logement ;
- 50 % d'aide pour les ménages aux ressources modestes, dans la limite de 40 000 € HT de travaux, soit jusqu'à 20 000 € d'aide ;
- 70 % d'aide pour les ménages aux ressources très modestes, dans la limite de 40 000 € HT de travaux, soit jusqu'à 28 000 € d'aide.

Pour les copropriétés, des aides existent également : toutes les informations sont à retrouver sur [metropole.nantes.fr](http://metropole.nantes.fr).

### Pour aller plus loin...

Nantes Métropole travaille actuellement avec ses partenaires à la définition d'une plate-forme territoriale de la rénovation énergétique dans le cadre du Service d'accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), permettant d'améliorer et de faciliter le parcours des habitants dans leur démarche de rénovation.

### Le programme Actimmo, un partenariat entre Nantes Métropole et les acteurs de l'immobilier

Lancé en octobre 2019, Actimmo est un programme partenaire de Nantes Métropole, porté par le CLER - Réseau pour la Transition Énergétique. Il est déployé localement par l'association [ALISÉE](#) en lien avec les [Espaces Info Énergie Pays de la Loire](#).



Son objectif est de sensibiliser, former les agents immobiliers, conseillers bancaires et notaires pour en faire des prescripteurs de la rénovation énergétique, c'est-à-dire les engager à sensibiliser les futurs acheteurs à rénover énergétiquement leur logement, l'achat étant un moment propice à la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

En lien avec le programme Actimmo, une charte de partenariat se met en place entre le professionnel de l'immobilier concerné, l'Espace info Énergie et Nantes Métropole. Aujourd'hui, ce sont 13 structures engagées avec Actimmo et Nantes Métropole.

Les agences immobilières, les agences bancaires, les agences de courtage, les offices notariaux, souhaitant en savoir plus sur le programme sont invités à se renseigner sur [programme-actimmo.com/](http://programme-actimmo.com/).

### Chiffres clefs

- Mon projet rénov Maison : entre 2018 et 2020, 162 audits subventionnés et 32 maisons rénovées BBC ;
- Mon projet rénov Copropriété : entre 2011 et 2020, 3600 logements rénovés dans 47 copropriétés.

### Informations pratiques

- toute l'offre du dispositif Mon projet rénov est regroupée sur : [metropole.nantes.fr/renover-logement](http://metropole.nantes.fr/renover-logement) ;
- pour toute question sur la rénovation énergétique et sur les aides mobilisables en complément des aides Mon Projet Rénov, contacter l'Espace Conseil FAIRE au 02 40 08 03 30 ou prendre rendez-vous sur [info-energie-paysdelaloire.fr](http://info-energie-paysdelaloire.fr) ;
- pour toute question sur le dispositif Mon projet rénov : [monprojetrenov@nantesmetropole.fr](mailto:monprojetrenov@nantesmetropole.fr).